

Plan d'études pour l'obtention du

Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I

- Géosciences
- Mathématiques
- Informatique
- Sciences naturelles
- Sciences du sport et de la motricité

Introduction

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 30.05.2022
Version révisée du 14.04.2025

1 Généralités

Ce plan d'études contient les dispositions d'exécution du *Règlement du 30 mai 2022 pour l'obtention du Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I* (BSc_SI), ci-après Règlement BSc_SI.

Le Règlement du 30 mai 2022 pour l'obtention des Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I (BSc_SI) prévoit une limitation de la durée des études de Bachelor (voir articles 11 et 13) (<https://www.unifr.ch/scimed/fr/rules/regulations>).

1.1 But du Bachelor BSc_SI

Le *Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I* est la première étape, offerte par l'Université de Fribourg, dans la formation à l'enseignement pour le degré secondaire I. Le *Bachelor of Science* est décerné par la Faculté des sciences et de médecine – appelée par la suite la Faculté – et se compose d'une introduction aux modes de penser et aux connaissances en sciences et en mathématiques, d'une introduction aux Sciences de l'éducation, d'exercices accompagnant les cours ainsi que de stages. Dans la suite du document, le terme de « Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I » sera abrégé par BSc_SI.

La 2^e étape de la formation à l'enseignement pour le degré secondaire I est dispensée par la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation. Elle conduit au *Master of Arts en enseignement pour le secondaire I*. Ce Master donne automatiquement droit au *Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I (DEDS)*. Cette formation a obtenu la reconnaissance fédérale, accordée par la CDIP, ce qui signifie que le DEDS est reconnu dans toute la Suisse.

1.2 Compétences acquises

Par l'obtention d'un **BSc en enseignement pour le degré secondaire I**, l'étudiant·e aura acquis, dans les programmes d'études disciplinaires choisis, une connaissance de base, ainsi que d'autres plus spécifiques jouant un rôle central dans son enseignement futur. Celles-ci auront été complétées par des didactiques de discipline, permettant une transmission des savoirs de ces disciplines d'enseignement au secondaire I.

L'étudiant·e aura acquis, avec la formation en sciences de l'éducation et didactique, des éléments qui lui seront professionnellement utiles. Les stages pratiques d'observation et en responsabilité partagée lui auront permis de récolter ses premières expériences de l'organisation et de l'enseignement dans un cycle d'orientation.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant·e aura enrichi son vocabulaire spécifique en français et en allemand et acquis l'aptitude à communiquer et à s'informer, avec ces langues, dans les disciplines d'études choisies.

2 Structure générale des études

2.1 Notions de base

a) Les études menant au BSc_SI se composent d'**unités d'enseignement** (UE) telles que les cours, les exercices, les travaux pratiques, les workshops, les projets, etc., qui s'étendent habituellement sur un semestre. À chaque UE est associé un nombre de **crédits ECTS** (*European credit transfer system*).

b) Le BSc_SI requiert l'acquisition de 180 crédits ECTS, correspondant à 3 années d'études à plein temps. Ces crédits sont répartis de la manière suivante : 150 crédits ECTS sont réservés pour la formation disciplinaire – y compris la didactique des disciplines – dans les disciplines d'étude choisies et 30 crédits ECTS sont destinés à la première partie de la formation en sciences de l'éducation et didactique.

2.2 Formation disciplinaire

La formation disciplinaire comprend 3 ou 4 disciplines d'études ; une d'entre elles peut être choisie en dehors de la Faculté. Le volume d'une discipline se situe à 30 ou à 50 crédits ECTS, à l'exception des disciplines *Sciences naturelles* (50 ou 70 crédits ECTS) et *Sciences du sport et de la motricité* (70 crédits ECTS). Les disciplines peuvent être combinées librement.

Les programmes d'études disciplinaires de la Faculté des sciences et de médecine sont les suivants :

Géosciences, Mathématiques, Informatique, Sciences naturelles, Sciences du sport et de la motricité.

La Faculté des sciences de l'éducation et de la formation offre :

Arts visuels, Activités créatrices, Économie familiale,

La Faculté des lettres et des sciences humaines offre :

Français, Germanistique, Italien, Langue et littérature anglaises, Langue et culture latines, Langue et culture grecques, Français langue étrangère, Allemand langue étrangère, Italien langue étrangère, Rhéto-roman, Histoire, Musicologie et histoire du théâtre musical, Science des religions.

La Faculté de théologie offre :

Enseignement religieux.

2.3 Formation pédagogique et didactique et introduction à la formation pratique

La formation en sciences de l'éducation et didactique se compose d'un volume de 30 crédits ECTS incluant les deux premiers stages dans les cycles d'orientation.

3 Evaluation des UE et attribution des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par deux étapes : l'évaluation des unités d'enseignement et la validation des crédits ECTS.

Chaque unité d'enseignement est évaluée, soit sous la forme d'une épreuve, soit par la participation active à des expériences, des exercices ou d'autres travaux pratiques. Une épreuve conduit habituellement à une note, alors que les autres formes d'évaluation sont jugées à l'aide des prédicats « réussi » ou « échoué ». Les modalités d'évaluation d'une UE sont décrites dans des annexes (une par domaine) disponibles à <http://www.unifr.ch/scimed/fr/plans>. Si l'épreuve d'une unité d'enseignement est parfois orale, parfois écrite, les étudiant·e·s doivent être informé·e·s au début du semestre correspondant de la façon dont se déroulera l'épreuve. De manière similaire, ils doivent être instruits au début de chaque semestre sous quelles conditions les travaux, les expériences ou les exercices sont jugés « réussi ». L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant·e responsable.

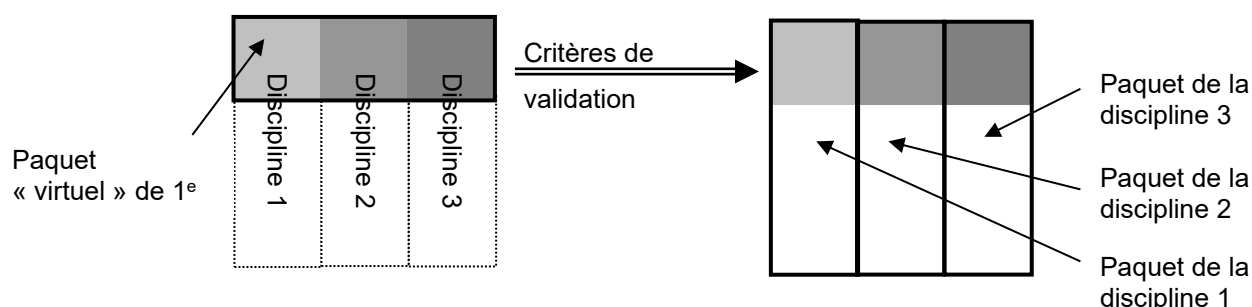
Les unités d'enseignement sont regroupées en **paquets de validation**. Le nombre de paquets de validation est fixé à 4 ou 5 par l'Article 23 du Règlement pour l'obtention du BSc_SI : un paquet pour les études dans chacune des 3 ou 4 disciplines choisies.

Les conditions de validation des crédits ECTS sont décrites dans l'Art. 24 du règlement

Après validation, sur demande de l'étudiant·e et après acquittement de la taxe d'examen, un relevé de prestations indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivré par le Décanat (art. 27 et 29 du Règlement).

La procédure de validation de la 1^e année suit des règles particulières : afin de satisfaire à l'exigence de l'art. 11, al. 1 du Règlement BSc_SI – la 1^e année doit être réussie au plus tard à

la fin du 4^e semestre¹ –, les UE obligatoires de la 1^e année sont prises en compte dans un « paquet virtuel » commun et les critères de réussite lui sont appliqués. Si ceux-ci sont satisfaits, les études peuvent être poursuivies. Dans le cas contraire, un constat d'échec est prononcé et les études dans la voie d'études du BSc_SI n'est plus possible. La désignation des UE de ce « paquet virtuel » est donnée dans les présents plan d'études².



4 Langues d'enseignement

L'enseignement dans les programmes d'études de la formation disciplinaire de la Faculté est donné en français ou en allemand, selon les préférences de l'enseignante ou de l'enseignant. En ce qui concerne les exercices, les travaux pratiques et les épreuves, l'étudiant·e a la possibilité de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue (français ou allemand).

5 Éthique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et de la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

Dans ce cadre, la Faculté a mis en place la formation obligatoire ci-dessous :

Vous trouvez la description détaillée à l'adresse : <https://www.unifr.ch/scimed/fr/integrity>

Orientation de base et recherche à la bibliothèque

Le but est de connaître les objectifs et les méthodes spécifiques de la recherche documentaire.

Cette formation est à suivre durant le premier semestre d'études. Vous pourrez consulter vos résultats seulement après avoir réussi cette formation et soumis le formulaire « Déclaration d'intégrité scientifique » signé.

6 Règlements et informations complémentaires

Des informations complètes et détaillées concernant le BSc_SI peuvent être trouvées dans les documents cités sur la page web <http://www.unifr.ch/scimed/fr/plans>, ainsi que sur la page <http://www.unifr.ch/scimed/fr/studies/teach>.

¹ La session d'examens de septembre qui précède la rentrée académique fait partie du semestre de printemps.

² Dans cette procédure, seuls les programmes de la Faculté des sciences et de médecine sont pris en compte.